

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 FÉVRIER 2013

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 11 février 2013 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 9944-02-13**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSO-LU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21-01-2013**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Renouvellement du contrat pour services de gestion parasitaire
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Délégation et représentation
 - 5.3 Année financière 2012–Affectations de dépenses à même surplus non affecté
 - 5.4 Année financière 2012 – Appropriation au surplus affecté (réserves)
 - 5.5 Année financière 2012–Transfert vers surplus affectés (réserves)
 - 5.6 Emplois d'été Canada – Demande de subvention 2013
 - 5.7 Demande de participation au programme « Changez d'air! »
 - 5.8 Boissons énergisantes et édifices municipaux
 - 5.9 Rallye de Charlevoix – Édition 2013
 - 5.10 Signature contrat de servitude avec Bell Alliant et Hydro-Québec
 - 5.11 Vente d'une parcelle de terrain à la MRC de Charlevoix-Est
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Demande de PIIA d'enseigne – 80 boulevard Notre-Dame
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Fête de la pêche 2013
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de janvier 2013
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 janvier 2013
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
RÉSOLUTION NO. 9945-02-13**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉ-
SOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2013 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

**4.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR SERVICES DE GESTION PARASITAIRE
RÉSOLUTION NO. 9946-02-13**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ
PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉ-
SOLU QUE** la Ville de Clermont renouvelle le contrat avec la firme Maheu & Maheu pour les services de gestion parasitaire et de contrôle d'odeur pour l'année 2013, aux mêmes conditions que l'année 2012.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Jean-Philippe Tremblay, Maheu & Maheu, 710 rue Bouvier, bureau 195, Québec (Québec) G2J 1C2.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 9947-02-13**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ
PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉ-
SOLU QUE** la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|---|----------|
| • Tournoi de Curling des Entreprises
<i>Inscription d'une équipe</i> | 210 \$ |
| • Tournoi de Curling Ville de Clermont
<i>Aide financière (+ inscriptions)</i> | 1 000 \$ |
| • Fondation Rêve d'Enfants
<i>Quille-o-dons du 13 avril 2013</i> | 50 \$ |
| • 106 ^e Groupe Faucons des Monts
<i>Aide financière</i> | 150 \$ |

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

**5.2 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION
RÉSOLUTION NO. 9948-02-13**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ
PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉ-
SOLU QUE** la Ville de Clermont autorise la représentation suivante :

- | | |
|---|--------|
| • Musée de Charlevoix
<i>Dégustation de Vins & Fromages du 9 mars 2013</i> | 125 \$ |
|---|--------|

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 FÉVRIER 2013

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.3 ANNÉE FINANCIÈRE 2012 – AFFECTATIONS DE DÉPENSES À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ RÉSOLUTION NO. 9949-02-13

CONSIDÉRANT QU’au cours de l’année 2012, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n’étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de préciser l’appropriation des sommes dépensées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l’année 2012 soient appropriées au surplus non affecté.

◇ Édifice Caserne	8 271,74 \$
◇ Élévateurs Camions	8 132,65 \$
◇ Balai mécanique	34 642,13 \$
◇ Zamboni	65 000,00 \$
◇ Terrain de jeux	6 920,34 \$
	<hr/>
	122 966,86 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.4 ANNÉE FINANCIÈRE 2012 – APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ (Réserves) RÉSOLUTION NO. 9950-02-13

CONSIDÉRANT QU’au cours de l’année 2012, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n’étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de préciser l’appropriation des sommes dépensées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l’année 2012 soient appropriées au surplus affecté au 31 décembre 2011, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants indiqués :

Surplus affecté Réserve des étangs	16 800,00 \$
Surplus affecté Réserve carrières et sablières	33 807,09 \$
Surplus affecté Réserve Sport Élite	50,00 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.5 ANNÉE FINANCIÈRE 2012 – TRANSFERT VERS LES SURPLUS AFFECTÉS (Réserves) RÉSOLUTION NO. 9951-02-13

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la ville de Clermont a affecté certaines sommes d’argent à des affectations précises;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE pour l'année financière 2012, la Ville de Clermont transfère de son surplus accumulé les sommes suivantes au surplus affecté identifié :

Surplus affecté infrastructures eau potable	58 394,61 \$
Surplus affecté aréna	40 504,46 \$

Également, que la ville de Clermont transfère certaines sommes des activités de fonctionnement au surplus affecté identifié :

Surplus affecté parc industriel (vente de terrains)	18 206,17 \$
Surplus affecté – carrières et sablières	142 654,41 \$
Surplus affecté PAAT	70 376,55 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.6 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION 2013 RÉSOLUTION NO. 9952-02-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont présente les projets suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2013 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Préposé à la tonte des pelouses
- animateur – Surveillant loisirs

QUE la présente résolution soit adressée au Développement des Ressources humaines Canada, Emplois d'été Canada 2013, 330 rue de la Gare-du-Palais, C.P. 4700, Québec, Québec G1K 9E4 ainsi qu'à la direction régionale d'Emploi-Québec.

5.7 DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR » RÉSOLUTION NO. 9953-02-13

CONSIDÉRANT QUE les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaies et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT QUE la première phase est ouverte à toute la population du Québec et s'est terminée après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 10 poêles retirés ou remplacés.

QUE Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer l'entente de conditions de participation avec l'Association Québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 portant le numéro de pièce P1-2013-02-11.

5.8 BOISSONS ÉNERGISANTES ET ÉDIFICES MUNICIPAUX **RÉSOLUTION NO. 9954-02-13**

CONSIDÉRANT QUE les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT QUE, à l'instar de plusieurs organisations œuvrant en santé publique, la municipalité est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la vente de boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux de la Ville de Clermont.

5.9 RALLYE DE CHARLEVOIX – ÉDITION 2013 RÉSOLUTION NO. 9955-02-13

ATTENDU QUE l'organisation du Rallye de Charlevoix a présenté une demande à la Ville de Clermont afin de tenir une nouvelle édition de l'événement annuel le 26 octobre 2013;

ATTENDU QUE pour ce faire, l'organisation du Rallye de Charlevoix a besoin d'obtenir une confirmation de la collaboration financière et matériel de la municipalité ainsi qu'une autorisation pour circuler dans certaines rues de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont autorise le Rallye de Charlevoix à tenir un course dans certaines rues de la municipalité (tel que le tracé de l'an dernier), entre 9 h et 11 h le samedi 26 octobre 2013. L'organisation du Rallye de Charlevoix devra obtenir les assurances-responsabilités requises.

Le Rallye de Charlevoix pourra également utiliser le hall d'entrée, le bureau de Hockey-Jeunesse et une partie du stationnement de l'aréna les 25 et 26 octobre 2013, après entente avec le directeur du service des Loisirs, monsieur Nicolas Savard, ainsi que le stationnement du Centre Clairval durant l'avant-midi du 26 octobre;

Enfin, la Ville de Clermont versera une aide financière de 500 \$ pour aider à la tenue de l'activité. Cette aide financière, le prêt de l'aréna et les aides techniques devront être évalués à titre de commandite.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Émilie Fortin, 24 rue Forget, Clermont, Québec G4A 1E4.

5.10 SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVITUDE AVEC BELL ALLIANT ET HYDRO-QUÉBEC RÉSOLUTION NO. 9956-02-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude avec les compagnies Bell Aliant Communications régionales, société en commandite et Hydro-Québec pour les installations requises suite à l'agrandissement du parc industriel.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Lise Robitaille, notaire, 157 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

**5.11 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST
RÉSOLUTION NO. 9957-02-13**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a présenté une demande à la Ville de Clermont afin d'acquérir une parcelle de terrain adjacente à leur propriété actuelle, afin d'améliorer les espaces de stationnement et d'entreposage;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a établi la superficie demandée à environ 958,8 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à la MRC de Charlevoix-Est un terrain situé sur une partie du lot 4 472 030 à être cadastré, d'une superficie approximative de 958,8 mètres carrés et ce, au coût de 18,50 \$ le mètre carré, soit pour un coût estimé de 17 737,80 \$, le tout conforme à la promesse d'achat signée entre les parties.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Pierre Girard, directeur général, MRC de Charlevoix-Est, 172 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1 ainsi qu'au notaire choisi par l'acquéreur.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1 INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE – 80, boulevard Notre-Dame
RÉSOLUTION NO. 9958-02-13**

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne commerciale au 80 boulevard Notre-Dame a été présentée;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par cette demande fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architecturale et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2013-02-291, le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Clermont recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande d'enseigne au 80 boulevard Notre-Dame;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne présenté.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**9.1 FÊTE DE LA PÊCHE 2013
RÉSOLUTION NO. 9959-02-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont autorise la Corporation Saumon Rivière Malbaie à faire leur activité « Pêche en Ville » au Lac Miroir situé au parcours des berges « Alexis le Trotteur » pour la saison 2013 dans le cadre de la Fête de la Pêche.

Tous les équipements et/ou infrastructures (kiosques, bureau, terrain, piste multifonctionnelle, parcours des berges, stationnement, lac Miroir) sont mis gratuitement à la disposition de la Corporation Saumon rivière Malbaie et à la population clermontoise.

QUE la présente résolution soit adressée à la corporation Saumon de la rivière Malbaie, M. Ronald Desbiens, Case Postale 58, Clermont, G4A 1K1.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JANVIER 2013
RÉSOLUTION NO. 9960-02-13**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de janvier 2013 au montant de 151 675,96 \$ ainsi que le versement des salaires de janvier 2013 au montant de 44 765,24 \$ et portant le numéro de pièce P2-2013-02-11.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-01-2013
RÉSOLUTION NO. 9961-02-13**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de janvier 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2012 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 264 669,93 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2013-02-1277 et portant le numéro de pièce P2-2013-02-11.

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 FÉVRIER 2013

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 9962-02-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 20 h 15.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale